



FORMATION AIPR OPERATEUR

Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux (DT-DICT)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être capable d'acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. ✓ Être capable de comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
PUBLIC CONCERNE	Opérateur : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins.
PRE-REQUIS	Aucun prérequis
MODALITES D'ORGANISATION : DUREE DE LA FORMATION EFFECTIF DELAI D'ACCES	<p>Durée : 7 heures, soit 1 jour (6 heures de formation et 1 heure d'évaluation)</p> <p>Effectif : 4 à 10 participants</p> <p>Délai d'accès : 24 heures minimum</p>
LIEU DE FORMATION	<p>MAGER PRO – 1 Impasse du Marraud- 10600 Barberey-Saint-Sulpice (en inter)</p> <p>MAGER PRO – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS (en inter)</p> <p>OU</p> <p>Chez le client (en intra)</p>
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation ✓ Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) ✓ Un livret de formation pour chaque stagiaire
PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)	<p>Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.</p> <p>Le formateur est désigné en fonction des plannings.</p>
MOYENS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle, ✓ Livret relatif à la catégorie ou à la formation
MODALITES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation : Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation ✓ Attestation : Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM). Représentation immédiate en cas d'échec.
TARIF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous consulter
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Service administratif : 03.25.73.58.85

<p style="text-align: center;">CONTENU DE LA FORMATION</p> <p style="text-align: center;">AIPR Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">MAGER PRO maîtrise et gestion des risques professionnels</p>	<p>✓ Formation Théorique / Pratique</p> <p>Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)</p> <p>Contexte et réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire • Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs) • La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables. • Les principaux documents • Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement <p>La mise en œuvre du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents nécessaires sur un chantier • Les piquetages et marquages au sol • Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux • Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier • Les consignes spécifiques pour les travaux urgents <p>Savoir préparer son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques • Savoir les localiser selon leurs classes • Repérer les réseaux sur plan <p>Travailler à proximité des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux • Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux • Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux • Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire • Les conditions de recours à l'arrêt de chantier <p>EN CAS D'ANOMALIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures à respecter en cas d'accident • La règle des 4A • Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise
--	---